

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
2968-4404 - Excavation Rioux	Peigne Western	258.69 \$
André Roy Électrique	Ampoule garage, lampadaire Rang6-Hérons	179.97 \$
Aquazone	Sac vidange	34.48 \$
Bell Mobilité	Cellulaire mars	48.25 \$
Brandt	Technicien John Deer	1 228.78 \$
Buropro	Copies mensuelles	39.99 \$
Camille Côté	50% cellulaire oct, mars, internet fév-mars, déplacement mars	170.08 \$
Centre du Camion JL	Gougeon roue, miroir, pièce de capot	267.61 \$
Chambre de commerce	Cotisation annuelle	194.07 \$
Fédération canadienne des municipalités	Cotisation annuelle	161.52 \$
Ferme Therval	Location tracteur mars et avril	5 748.76 \$
Fusion Environnement	Cueillette des matières résiduelles	1 942.48 \$
Garage Coop	Camionnette, souffleuse patinoire, huile à chaîne	181.50 \$
Hydro-Québec	Éclairage, garage, égout, salle	4 030.00 \$
Jos Lefrançois	Gratte Western	113.83 \$
Lee Conciergerie	Entretien mars 2023	174.76 \$
MLG Graphiste	Conception logo serres	574.88 \$
MRC Matapédia	Informatique	161.34 \$
Pièces d'auto DR	écrous, foret nettoyeur, urée, câble GMC, courroie pour COOP (refacturé)	535.25 \$
Propulse Énergie	Diésel	1 937.32 \$
Québec municipal	Abonnement annuel	178.21 \$
Remises provinciales et fédérales	mars-23	6 906.81 \$
Unoria	Étui scie mécanique, pièces entretien garage, vis, boîte à lettres, vent pour souffleuse (retourné)	72.34 \$
Véronic Cyr	Entretien patinoire du 5 février au 12 mars	840.00 \$
Visa	Balai à tapis pour balayeuse, rouleau timbre, serrures de portes pour les Habitations (refacturé)	831.84 \$
TOTAL		26 812.76 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

89-04-2023 : CORRESPONDANCES

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

90-04-2023 : DONS

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'effectuer un don de \$25 chacun à Jeunesse J'écoute et à la Société Alzheimer du Bas St-Laurent.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

91-04-2023: OCTROI DU CONTRAT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Point remis à une séance ultérieure

92-04-2023 : OCTROI DU CONTRAT DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est disponible au programme PRABAM;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été demandées, soit à Construction Francis Ouellet et Construction d'Équerre pour divers travaux de rénovation. Les prix obtenus sont les suivants :

1. Construction Francis Ouellet : 22 462.67 \$ taxes incluses
2. Construction d'Équerre : 22 203.97 \$ taxes incluses

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'octroyer le contrat de rénovation à Construction d'Équerre au montant de 22 203.97\$ (taxes incluses).

Vote pour : 6 et vote contre : 0

93-04-2023 : OCTROI DU CONTRAT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'acheter de Les Aménagements Lamontagne inc 25 000 litres de chlorure de calcium 35%, au coût de 0,395\$ du litre pour la saison 2023.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

94-04-2023: DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a fourni, à la demande de la Municipalité d'Alberville, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Année	Nom chemin	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/AN
2022-2023	Route Matalik	4.3 Km	Bois	1525

Par conséquent, il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la municipalité d'Alberville demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 4.3 km.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

95-04-2023 : NOMINATION ET AUTORISATION DU REPRÉSENTANT POUR ENCHÉRIR À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES

Considérant que la Municipalité d'Alberville, par sa résolution no 34-02-2023 adoptée lors de la séance du 6 février 2023, a transmis au bureau de la MRC de la Matapédia, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

Considérant que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de la Matapédia le 8 juin 2023;

Considérant qu'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'autoriser Mme Géraldine Chrétien, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 8 juin 2023, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

96-04-2023: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR THOSHIBA

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait l'acquisition du photocopieur neuf chez Les Services Kopilab en août 2019;

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'entretien annuel est signé concernant l'entretien de l'équipement et la fourniture de poudres;

CONSIDÉRANT qu'un que Les Services Kopilab a été acheté par BuroPro;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien 2023-2024 au montant minimal annuel de 360\$ et d'autoriser Mme Mélissa Hébert signer le contrat.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

97-04-2023 : PROLONGEMENT DE L'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX DES RANGS 5 NORD ET SUD

Considérant que nous avons reçu une lettre d'annonce le 11 novembre 2021 nous accordant une aide financière maximum de 1 016 000\$ aux volets Redressement et Accélération dans le dossier XLE49674;

Considérant que les travaux ont débuté en août 2022;

Considérant que lors des travaux, nous avons rencontré des problèmes de fondation qui nous ont contraints à repousser les travaux de pavage en 2023;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de confirmer au Ministère des Transport et mobilité durable que nous compléterons les travaux au plus tard le 10 novembre 2023.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

98-04-2023 : MISE À PIED DE LA CHARGÉE DE PROJET DES SERRES 365

CONSIDÉRANT que la subvention du MAPAQ pour l'embauche d'une chargée de projet ayant pour but de coordonner les étapes afin de construire 3 serres dans 3 municipalités différentes se termine le 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT les difficultés d'obtenir des soumissions justes qui respectent le budget;

CONSIDÉRANT que le projet ne peut se concrétiser pour le moment et qu'une réflexion doit être faite ;

CONSIDÉRANT que nous ne pouvons plus retenir les services de Mme Camille Côté;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Gilberte Potvin secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'autoriser l'avis de mise à pied de 14 jours à Mme Camille Côté.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

99-04-2023 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

100-04-2023 : PÉRIODE DE QUESTION

Des questions sont posées concernant le dossier de municipalisation du chemin des Hérons.

101-04-2023: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de lever la séance à 20h32.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.